

Communiqué aux médias

FAIR Canada salue les règles de déclaration des coûts totaux comme une étape essentielle en avant pour la protection des investisseurs et la transparence

TORONTO, le 21 avril 2023 (Globe Newswire) – Hier, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Conseil canadien des responsables de la réglementation des assurances ont publié de nouvelles règles de rapport sur les coûts totaux. FAIR Canada appuie ces règles en tant qu'élément essentiel pour offrir une forte protection des investisseurs et promouvoir de meilleurs résultats pour les consommateurs.

Après des consultations approfondies sur plusieurs années, les régulateurs semblent avoir trouvé un équilibre approprié entre la flexibilité pour l'industrie et la transparence pour les consommateurs concernant leurs coûts d'investissement. Les changements fourniront aux investisseurs des informations plus claires et plus complètes sur les coûts de leurs investissements, leur permettant ainsi de prendre des décisions plus éclairées.

Bien que les régulateurs aient fixé une date limite ferme à l'industrie pour effectuer les changements nécessaires, FAIR Canada est déçu que la plupart des consommateurs ne verront pas les changements avant 2027. L'industrie a demandé plus de temps pour mettre à jour ses systèmes et, bien que nous comprenions les défis, nous encourageons les entreprises à faire tous les efforts possibles pour mettre en œuvre ces changements plus tôt, comme certaines le font déjà.

« Nous saluons les améliorations apportées aux règles de rapport sur les coûts », a déclaré Jean-Paul Bureaud, directeur général de FAIR Canada. « Les changements contribueront grandement à aider les consommateurs à mieux comprendre les coûts de leurs investissements. Nous exhortons les entreprises à donner la priorité aux intérêts de leurs clients en mettant en œuvre ces changements dès que possible. »

Entre-temps, il est crucial que les conseillers discutent proactivement des frais et des coûts avec leurs clients et soulignent clairement qu'ils ne verront peut-être pas le tableau complet avant que les améliorations n'entrent en vigueur.

À propos de FAIR Canada

FAIR Canada défend les droits des investisseurs particuliers au Canada par l'entremise de la défense des intérêts, de l'éducation et de l'avancement des questions de réglementation. Nous sommes le porte-parole indépendant et digne de confiance afin de répondre aux enjeux importants qui touchent les investisseurs particuliers. En tant que seul organisme sans but lucratif, axé sur les investisseurs au Canada, nous fournissons des commentaires éclairés et objectifs sur les questions de réglementation qui ont une incidence sur l'équité et la protection des investisseurs. Pour en savoir plus sur les droits des investisseurs, consultez [FAIRCanada.ca](https://faircanada.ca) et suivez-nous sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

Pour plus d'informations contactez :

Jean-Paul Bureaud
Directeur général, FAIR Canada
jp.bureaud@faircanada.ca

Andrea David
Spécialiste en communications, FAIR Canada
andrea.david@faircanada.ca